

Demande de contrôle des raccordements des installations privatives d'assainissement au réseau d'assainissement collectif

Demande d'autorisation de raccordement pour les usagers assimilés domestiques ou de déversement pour les garages, aires de lavages, station de distribution de carburant et plateforme de stockage » - 2021

A RENSEIGNER PAR LE DEMANDEUR – TOUS LES CHAMPS SONT OBLIGATOIRES

Responsable de l'établissement :

Mme M. Nom :

Prénom :

Qualité :

Adresse mail :

Tél :

Coordonnées du propriétaire :

Mme M. Nom :

Prénom :

Adresse (N°/additif/voie) :

N° appart./étg/bâtiment :

Code Postal :

Commune :

Lieu du contrôle : Commerce, Autre - A préciser :

Présence d'un WC broyeur : oui non

Activité :

Raison sociale :

SIRET :

NAF :

RCS :

Adresse (N°/additif/voie) :

N° appart./étg/bâtiment :

Code Postal :

Commune :

N° cadastral (section et parcelle) :

Prix H.T. au 1^{er} janvier 2020 * actualisables chaque année au 1^{er} janvier
Les prix facturés seront actualisés selon les tarifs de l'année de réalisation du contrôle.
Délibération n° 2020-169 du Conseil métropolitain du 11 décembre 2020 - Exécutoire le 1^{er} janvier 2021

TYPE de contrôle (à cocher) :

commerce ou activité autre qu'industrielle

→

104,78 € HT

DEMANDEUR-PAYEUR à qui sera adressé sous 2 mois environ le résultat du contrôle. **Ne pas joindre de règlement, une facture vous parviendra sous 3 mois** environ :

Responsable de l'établissement

Propriétaire

DATE ET SIGNATURE DU PAYEUR qui reconnaît avoir pris connaissance et accepter les conditions d'exécution de la prestation de contrôle figurant au verso du présent document

Date (obligatoire)

Signature manuscrite du payeur (obligatoire) / (si mandataire : signature + cachet)

POLE DE PROXIMITE A QUI RENVOYER LA DEMANDE (cf. carte jointe)

Pôle de référence (obligatoire) :

Interlocuteur pôle : Nom :

Tél :

Adresse :

E-mail :

A RENSEIGNER PAR LE CONTRÔLEUR

Date de la visite du contrôle (obligatoire) :

Direction du cycle de l'eau

CONDITIONS D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION

1. Comment remplir le formulaire de demande de contrôle

Tous les champs doivent être complétés, y compris n° SIRET, NAF et RCS. Le formulaire doit être daté et signé. A défaut, le formulaire vous sera renvoyé.

2. Définition de la prestation

Le contrôle s'effectue de manière visuelle au moyen, le cas échéant, de test d'écoulement d'eau, d'utilisation de colorant et de fumée, afin de vérifier que les installations privatives de rejet des eaux de l'immeuble sont effectivement raccordées aux réseaux publics d'assainissement.

Ce contrôle ne préjuge pas de la bonne réalisation de ces installations privatives conformément aux règles de l'art, à la réglementation et aux normes applicables, ni de leur état d'entretien et de fonctionnement.

Le contrôle donne lieu à la rédaction d'un rapport de visite, auquel sera joint un schéma des équipements et regards visités.

Les suites données à ce contrôle sont mentionnées dans le document remis le jour de l'intervention sur site.

Si une contre-visite s'avère nécessaire, elle ne porte que sur la levée des anomalies détectées au cours de la visite initiale. Si des modifications ont été apportées à d'autres éléments ou que des points n'avaient pas été signalés, le propriétaire devra compléter un nouveau formulaire pour demander une visite complète qui sera facturée.

Cette demande de contrôle vaut demande d'autorisation de raccordement/déversement des eaux autres que domestiques dans les réseaux publics pour l'établissement désigné au recto.

3. Engagement du demandeur payeur

Le demandeur, ou son représentant dûment habilité, s'engage à être présent le jour du contrôle, à signaler aux contrôleurs les différents équipements et regards de réseaux d'assainissement de l'immeuble (pompes, puisard, fosses septiques...), y compris ceux existant dans les locaux annexes (greniers, caves, garages, dépendances...) et à rendre ces équipements et regards parfaitement accessibles de manière à ce qu'ils puissent être contrôlés.

Le rapport de visite ne pourra porter que sur les équipements et regards de réseaux d'assainissement signalés et rendus accessibles, au vu des renseignements fournis par le demandeur et sous sa responsabilité.

Le demandeur payeur s'engage :

- à régler le coût de la prestation de contrôle auprès de la Recette Municipale, selon les tarifs indiqués au recto.
- à respecter la réglementation relative aux rejets d'eaux autres que domestiques dans le réseau public d'assainissement.

4. RGPD

Dans le cadre des contrôles de raccordements des installations privatives d'assainissement au réseau d'assainissement collectif, Nantes Métropole va collecter et enregistrer des informations à caractère personnel, qui seront réservées au suivi et à l'exécution de ces contrôles ou à des organismes habilités (Agence de l'Eau, Bureau d'études), et en aucun cas pour prospection commerciale. Ces données seront conservées jusqu'à la vente du bien et l'établissement d'un constat de bon raccordement au nom du nouveau propriétaire. Conformément à la loi informatique et libertés et au Règlement européen sur la protection des données, vous pouvez avoir accès aux données vous concernant et demander à les rectifier ou les supprimer en contactant la direction du cycle de l'eau (2, cours du champ de Mars, 44923 Nantes Cedex 9) ou le délégué à la protection des données de la collectivité (dpd@nantesmetropole.fr). Toute personne a le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles et d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Nantes Métropole

Les sept pôles de proximité

N

0 1 2 3
Kilomètres
Echelle: 1/170 000
(Format d'origine : A4)

Siège des pôles

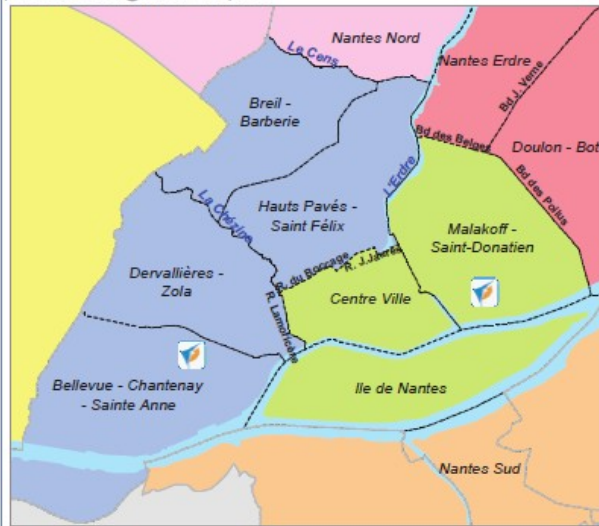
--- Limites communales
- - - - - Limites des quartiers nantais

Pôle Nantes-Ouest

Maison des services publics
Place de la Liberté
44100 Nantes
Tél : 02 28 03 47 00
Fax : 02 28 03 47 49
pole.nantesouest@nantesmetropole.fr

Pôle Nantes-Loire

14 Mail Pablo Picasso
44000 Nantes
Tél : 02 51 88 54 00
Fax : 02 51 88 54 49
pole.nantesloire@nantesmetropole.fr



Pôle Erdre et Cens

48 boulevard Albert Einstein
44300 Nantes
Tél : 02 51 83 85 00
Fax : 02 51 83 85 49
erdre-et-cens-conformite-assainissement@nantesmetropole.fr

Erdre et Cens

Loire-Chézine

6 rue Virginia Woolf
44802 Saint-Herblain
Tél : 02 28 03 41 50
Fax : 02 28 03 41 99
pole-loire-chezine@nantesmetropole.fr

Nantes-Ouest

Nantes-Loire

Pôle Erdre et Loire

222 boulevard Jules Verne
44300 Nantes
Tél : 02 28 20 22 00
Fax : 02 28 20 22 49
pole.erdreloire@nantesmetropole.fr

Sud-Ouest

Pôle Sud-Ouest

3 boulevard Nelson Mandela
44340 Bouguenais
Tél : 02 28 00 18 00
Fax : 02 28 00 18 49
ACCUEIL-POLE-SUD-OUEST@nantesmetropole.fr

Loire-Sèvre et Vignoble

Pôle Loire-Sèvre et Vignoble

6 rue Marie Curie
44120 Vertou
Tél : 02 72 01 26 00
Fax : 02 72 01 26 62
POLE.LOIRESEVREVIGNOBLE@nantesmetropole.fr

C-2016-0007.pdf

Source : Nantes Métropole
Réalisé par : Direction de la Géomatique

Nantes Métropole
MÉTROPOLITAIN

©Nantes Métropole, janvier 2016